

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > INFLUX QUATTRO

INFLUX QUATTRO



INFLUX QUATTRO

Dernière mise à jour :

25.11.2021

Fongicides

Protection des semences

N° AMM :

2170230



Composition:

15 g/l

azoxystrobine

37.5 g/l

fludioxonil

300 g/l

thiabendazole

29 g/l

métalaxyl-M

Famille chimique:

Strobilurines

Phénylpyrroles

Benzimidazoles

Phénylamides

Formulation:

FS Suspension concentrée pour traitement des semences

Mode d'action:

Préventif

TS : Traitement de semences fongicide

Grâce à ses 4 modes d'actions, cette protection de semences fongicide permet de contrôler le plus large spectre de maladies du maïs : Fusarium graminearum, Fusarium du groupe liseola, Rhizoctonia solani et Pythium spp.

Son excellente efficacité contre les maladies du sol et de la semence donne également de la flexibilité au semis : en cas de semis précoces, le potentiel de rendement est préservé.

Suite à la publication du règlement d'exécution (UE) 2020/617 du 05 mai 2020 concernant le Metalaxyl M, les utilisations de semences protégées avec ce produits sont restreintes aux cultures sous abris à compter du 1er juin 2021.

Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Maïs

Maïs - production de semences

Maïs doux

Maïs pop-corn

Classement



SGH07



SGH09

**Mention
d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de Prudence et
Mesures de Gestions
des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P261 Eviter de respirer les poussières/les vapeurs.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
 - P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
 - P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
 - SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons.
 - Spe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.
 - Conformément aux dispositions du règlement (UE) N°2020/617 et en l'absence de dérogation, les semences traitées ne peuvent être semées que sous abri.
 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 - SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur, porter dans le cadre du traitement des semences pendant l'ensachage : gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention ; vêtement de travail en polyester 65 %/coton 35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; protections respiratoires certifiées : si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières, porter un demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143 ou A2P3 (EN 14387)).
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre du traitement des semences pendant le mélange / chargement + calibrage : gants certifiés EN 374-3 ; vêtement de travail en polyester 65 %/coton 35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; combinaison de protection de catégorie III type 5/6 à porter par-dessus la combinaison précitée OU blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB); lunettes de protection pendant la préparation de la bouillie.
- Pour l'opérateur, porter dans le cadre du traitement des semences pendant le nettoyage : gants certifiés EN 374-3, vêtement de travail en polyester 65 %/coton 35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon), combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée ; masque anti poussières type P3 pendant le nettoyage.
- Pour le semeur, porter pendant le chargement du semoir : des gants certifiés EN 374-3 ; vêtement de travail en polyester 65 %/coton 35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon); blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail ; protection respiratoire certifiée P2 minimum ; des lunettes de protection.
- Pour le semeur, porter pendant le nettoyage du semoir : des gants certifiés EN 374-3, un vêtement de travail en polyester 65 % / coton 35 % (combinaison ou ensemble veste et pantalon), une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ou un EPI partiel (tablier à manches longues ou blouse) de catégorie III type PB (3) à porter par-dessus le vêtement précité, une protection respiratoire certifiée P2 minimum et des lunettes de protection.
- Pour le semeur, porter pendant le semis : gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le semoir et un vêtement de travail en polyester 65 %/coton 35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon).

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire

d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.

- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel
gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel
gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min
+ prix appel

En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

• En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

• En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

• En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

• En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

• INFLUX® QUATTRO - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

INFLUX® QUATTRO - AMM N° 2170230 - Composition : 15 g/l azoxystrobine * + 37.5 g/l fludioxonil * + 300 g/l thiabendazole * + 29 g/l métalaxyl-M * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Eviter de respirer les poussières/les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Conformément aux dispositions du règlement (UE) N°2020/617 et en l'absence de dérogation, les semences traitées ne peuvent être semées que sous abri.

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons. Spe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
